

À L'ÉCOUTE



Conseil National des
Administrateurs Judiciaires
et des Mandataires Judiciaires

LA NEWSLETTER DU CNAJMJ DÉCEMBRE 2021

Retour sur le 21^e congrès
à la Colle Sur Loup

—
Le billet juridique
de Philippe Dupichot

—
Celio & Lise Charmel



02

LE MOT DU
PRÉSIDENT

03

CHIFFRES
ET FAITS
MARQUANTS

04

21^e CONGRÈS
À LA COLLE
SUR LOUP

06

LES
BELLES
HISTOIRES

10

LE BILLET
JURIDIQUE

12

LE CNAJMJ
FAIT PEAU
NEUVE

15

LE CARNET
DES AJMJ

L'ÉDITO DE CHRISTOPHE BASSE



Chères Consœurs, chers Confrères,

Merci!

Voilà le message que je souhaite vous exprimer à l'heure où mon mandat s'achève.

Merci à vous tous de m'avoir fait confiance, merci à tous ceux d'entre vous qui ont répondu présent à mes appels et merci enfin aux élus du Conseil national et à l'équipe du Conseil qui m'ont aidé et soutenu, tous les jours, dans les moments si difficiles que nous avons vécus ces deux dernières années.

Je garderai de ce mandat un souvenir extraordinaire, celui d'un engagement de tous les instants au service de la profession, dans un contexte certes éprouvant mais finalement encore plus intéressant.

Les défis que nous avons pu relever ensemble ces deux dernières années sont innombrables : nous avons su **expliquer et démontrer à nos autorités politiques le rôle central que la profession** joue dans l'économie, nous nous sommes mis **au service de l'intérêt général au cœur de la crise sanitaire** pour diffuser les mesures de soutien à l'économie et fournir une première aide d'urgence aux chefs d'entreprises en péril, et nous avons **travaillé inlassablement, de concert avec le Gouvernement**, pour élaborer les outils et les mesures qui nous permettent aujourd'hui de traverser cette crise sans dommage irrémédiable.

Nous avons également réussi à enclencher une nouvelle étape de modernisation de la profession, avec l'acquisition de trois nouveaux outils digitaux : **un nouveau site web institutionnel, un nouvel extranet de la profession et un nouveau site de vente en ligne d'actifs**. Je suis fier et heureux de ces réalisations dont nous devons désormais nous saisir pour aller plus encore de l'avant.

Enfin, nous avons réussi à contenir puis contrer avec succès les multiples attaques dont nous avons été la cible, à commencer par l'acharnement violent et incompréhensible dont la profession est victime depuis près de trois ans de la part d'une organisation qui fut jadis son plus proche partenaire et qui verse depuis dans l'hostilité systématique, au mépris de la loi et au détriment des salariés. Nous ne renouerons avec cette organisation que lorsqu'elle aura retrouvé le chemin du respect de la loi et de ses partenaires.

En cette fin d'année, je sais que la situation économique de nombreuses études est très délicate voire périlleuse : la chute du nombre de dossiers, de plus de 50% par rapport à 2019, et l'augmentation vertigineuse du nombre de dossiers impécunieux (88% en 2020) contribuent à fragiliser nos études et à mettre en péril la pérennité de notre activité. **Sachez que j'ai déjà fait part de ces difficultés à nos autorités, à de nombreuses reprises, afin de les y sensibiliser et de casser l'image qu'on nous colle trop souvent à la peau, de professionnels bien rémunérés**. Le Conseil national est et restera à l'écoute pour trouver avec vous les solutions dont nous avons besoin. Vous pouvez compter sur moi pour poursuivre ce travail pendant les deux prochaines années en tant que simple élu du Conseil national.

Voilà, mes chères Consœurs et mes chers Confrères, le message que je voulais vous transmettre. Sachez que je reste à l'entière disposition de la profession et à celle de mon successeur, qui sera élu par le Conseil national le 7 janvier prochain et auquel j'adresse par avance tous mes vœux de plein succès.

Je vous souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et vous présente, à vous et vos proches, mes meilleurs vœux confraternels de bonne santé et de bonheur pour la nouvelle année.

**Votre bien dévoué Président,
Christophe Basse**

LES CHIFFRES ET FAITS MARQUANTS

5 011

ouvertures de
procédures collectives
au 3^e trimestre 2021

Soit 16,4% de moins par
rapport au 3^e trimestre 2020

Au 30 novembre, le nombre
d'ouvertures de procédures
collectives est en **baisse de
5,5% par rapport à 2020
et de 41,6% par rapport
à 2019.**

86%

des entreprises
ayant ouvert une
procédure collective
en 2021 ont entre
0 et 10 salariés

37%

c'est le pourcentage de
baisse du chiffre d'affaires
cumulé des entreprises
concernées par
des procédures
collectives

**Le nombre d'emplois
concernés** par l'ouverture
d'une procédure collective
est **en très nette baisse**
au 3^e trimestre 2021 (-13,7%)

En 2021, les secteurs les plus concernés par
l'ouverture d'une procédure collective sont :

- 1 La construction**
- 2 Le commerce de proximité**
- 3 L'hébergement et restauration**

Le nombre d'**ouvertures de nouvelles procédures**
de prévention est **en hausse depuis le début
de l'année 2021** par rapport à 2020 (+40,5%).

21^e CONGRÈS À LA COLLE SUR LOUP



Christophe Basse a exprimé sa joie de voir la profession se retrouver enfin, après ces si longs mois de crise sanitaire et sa fierté pour l'action collective menée par les AJMJ durant cette période, dans l'accompagnement des entreprises face à la crise économique (N° Vert, permanences téléphoniques, diagnostics gratuits, etc.).

Nous avons eu l'honneur d'écouter un message vidéo du Ministre délégué aux PME, qui fut suivi d'une allocution très bien accueillie de M. Louis Margueritte, son directeur de cabinet, qui fut également Secrétaire général du CIRI et que la profession connaît bien.



Aurélia Perdereau, Présidente de la Caisse de Garantie, et Gregory Wautot, Trésorier, ont présenté aux AJMJ le bilan d'activité de ce pilier fondamental de notre profession.

Ce fut aussi l'occasion d'honorer la mémoire de Jean-Pierre Abbadie, ancien Président de la CG, disparu soudainement début septembre 2021.

Alain Damais, Directeur général du Conseil, a présenté le travail de l'équipe avec, notamment, la mise en place d'une **remontée automatique des données économiques** des dossiers traités par la profession, la préparation des **trois nouveaux sites du Conseil national** (site web, extranet et Actify), et le **renouvellement du partenariat avec la Banque des Territoires.**



Axel Bierbach, Vice-Président du VID, syndicat regroupant nos homologues Allemands, est venu témoigner de l'importance de la coopération Franco-Allemande pour nos professions et nous a présenté de façon magistrale, dans un français excellent, la nouvelle Loi Allemande de transposition de la directive européenne sur la restructuration d'entreprises (la StaRUG).



Frédéric Abitbol a ouvert la Table-ronde sur «la sortie de crise, entre fin des mesures de soutien et plan de relance», tracé les perspectives de l'évolution de la situation économique et évoqué les grands enjeux pour la profession dans ce contexte de transformation.



La Table-ronde sur la sortie de crise a marqué le début de ce Congrès tant les échanges furent intéressants et enrichissants avec, aux côtés Frédéric Abitbol, les économistes **Nicolas Baverez et Nicolas Bouzou**, le Député **Romain Grau**, **Gérard Pfauwadel**, Conseiller national à la sortie de crise et **Matthieu Jacquier**, CEO de Meetic Europe.



Jean-François de Montgolfier, Directeur des affaires civiles et du Sceau, nous a fait l'honneur de sa présence pendant ces trois jours de Congrès et est intervenu dans le cadre de la **Table-ronde sur le futur du droit européen des procédures collectives**.



L'événement de la Colle-sur-Loup 2021 qui restera gravé dans les mémoires, fut le déplacement et l'**allocation de M. Eric Dupond-Moretti, Garde des Sceaux et Ministre de la Justice**, effectuant alors la première visite ministérielle au congrès des AJMJ depuis 7 ans.



Point d'orgue du Congrès 2021 : **le Ministre de la Justice a salué l'action des AJMJ pendant la crise** et nous a délivré un message très positif, se montrant ouvert à travailler avec nous sur les moyens de moderniser plus avant la profession et de l'aider à faire face à la crise, qu'elle subit désormais de plein fouet.

Lise Charmel

un plan de redressement salutaire pour la marque de lingerie haut-de-gamme

Le plan de redressement, mené par les administrateurs judiciaires en lien avec les équipes de direction, a permis au groupe Lise Charmel, fort d'une renommée mondiale et d'un savoir-faire haut de gamme, de continuer son activité et d'éviter la cession.

Grâce une réduction de ses coûts et un accord inédit avec les banques, le groupe redevient bénéficiaire et son dirigeant rêve à de nouveaux projets.

La route a été longue et le chantier colossal. Mais les deux années de travail coordonné entre les équipes de management de Lise Charmel et les administrateurs judiciaires ont payé. Aujourd'hui, le groupe composé de 8 entreprises, a apuré son passif, réduit ses coûts et bénéficie désormais d'une belle marge de progression. Un succès rendu d'abord possible grâce à une équipe managériale force de propositions.

Une réussite collective

« Quand le travail collectif se déroule bien, on arrive à faire de belles choses » témoigne l'administrateur qui a participé à la mise en place du plan de redressement, « et c'est ce qui s'est passé avec toute l'équipe managériale qui s'est tout de suite appropriée cette restructuration ».

Conscientes des difficultés de l'entreprise, dont des tensions de trésorerie, la baisse de consommation des ménages et la cyberattaque de novembre 2019, les équipes de direction, mais aussi les équipes commerciales, logistiques ou encore de production se sont investies aux côtés des administrateurs judiciaires pour trouver des

solutions durables. Avec une volonté commune : éviter le plan de cession. « Les administrateurs judiciaires nous ont poussé à nous surpasser et nous ont permis de moderniser l'entreprise » témoigne Olivier Piquet, directeur général du groupe.

Rajeunir le modèle économique en préservant le fonds de commerce

Les premiers mois ont été consacrés à une mesure de réduction des coûts dont une réduction sociale inévitable (85 emplois sur 300 en France), mais représentant seulement le quart de la réduction globale des coûts. En parallèle, l'allègement de certains circuits de communication, la suppression des boutiques qui n'étaient pas rentables et la réduction de la gamme des produits

ont permis, 6 mois plus tard, de réaliser une économie de 8 millions d'euros et une réduction des passifs. « Malgré nos désaccords sur certains points propres à notre secteur d'activité, nous arrivons toujours à trouver des solutions » ajoute Olivier Piquet.

**Les administrateurs
judiciaires nous
ont poussé à
nous surpasser et
nous ont permis
de moderniser
l'entreprise**



LISE CHARMEL®

Un plan de redressement inédit

« Le point fort de ce redressement, au-delà de la réduction des coûts, c'est la participation inédite des créanciers et des banquiers » souligne l'administrateur judiciaire. Un enjeu de taille, amplifié par la crise sanitaire. « Il fallait trouver un compromis, en expliquant que l'exploitation allait être positive mais pas encore assez pour être bénéficiaire, tout en gardant en tête l'objectif de ne pas revendre » ajoute un second administrateur judiciaire. Et les banques se sont prêtées au jeu, pariant sur le renouveau de l'entreprise.

Si les belles reprises en plan de cession et la restructuration des dettes sont monnaie courante dans les missions des administrateurs judiciaires, la participation des créanciers et des banquiers pour sauver l'entreprise, en conservant le même actionnariat, est inédite.

Aujourd'hui le groupe est bénéficiaire et prévoit d'importants investissements pour se développer dans le digital. Fort de 1 000 points de vente dans le monde, le groupe peut notamment compter sur son implantation en Russie, un pays sensible aux sous-vêtements très haut de gamme et qui participe au développement de la marque.

Le point fort de ce redressement, au-delà de la réduction des coûts, c'est la participation inédite des créanciers et des banquiers

LISE CHARMEL

Prêt-à-porter : Celio devient une marque populaire après un plan de sauvegarde réussi

Son plan de sauvegarde arrêté mi-octobre, Celio a revu son offre et son positionnement pour redevenir la marque populaire de référence du prêt-à-porter masculin. L'expertise et l'engagement des administrateurs judiciaires, mais aussi de toute l'équipe du restructuring, ont permis de faire renaître les valeurs de cette entreprise familiale.



a crise est passée, l'avenir est maintenant plein de promesses. C'est l'état d'esprit du Président du Directoire de Celio, Sébastien Bismuth, reconnaissant des 15 mois de travail accomplis autour de la restructuration de l'entreprise.

Le groupe Celio, fondé par les frères Marc et Laurent Grosman, compte plus de 370 points de vente et emploie environ 2 000 salariés en France. Déjà en perte de vitesse en 2020, le groupe a été considérablement affaibli par la crise sanitaire. La réduction de ses lignes de crédits documentaires couplée à une perte de chiffres d'affaires, une concurrence accrue, un contexte économique particulièrement difficile et un refus de Prêt Garanti par l'État ont amené les frères Grosman à se tourner vers les professionnels du restructuring.

« La procédure de sauvegarde fut une décision terrible et difficile pour une famille qui a toujours connu le succès. C'était même inimaginable mais ils l'ont fait et sans attendre la cessation des paiements » raconte Sébastien Bismuth. « Le risque était que cette entreprise finisse comme beaucoup d'autres entreprises du retail, cédée pour 1 € et ainsi perdant son ADN et ses valeurs. »

Un risque évité grâce à un travail d'équipe efficace mené par le binôme Sébastien Bismuth et Joannes Soenen et à l'engagement et la disponibilité des administrateurs judiciaires.

Restructuration profonde de l'organisation du groupe ainsi que du réseau, repositionnement de la marque, lancement d'un nouveau concept : tout a été mis en place pour revenir à l'équilibre.

Restructuration profonde de l'organisation du groupe ainsi que du réseau, repositionnement de la marque, lancement d'un nouveau concept : tout a été mis en place pour revenir à l'équilibre.

Il a d'abord fallu réduire les coûts, en supprimant les points de vente qui n'étaient pas rentables (130 au total sur le territoire) en réévaluant la présence de la marque à l'international. **Et aussi redynamiser cette belle marque iconique française, avec un travail sur le choix et le renouvellement produit, une nouvelle signature de marque, # be normal lancée en juin, des partenariats lancés avec les Youtubers Mcfly et Carlito, le tennisman Benoit Paire.**

« Le socle de ce plan de retournement est le retour à l'ADN de Celio, une marque accessible et populaire. Une forme de retour à la normalité qui passe aussi par des baisses de prix », indique Joannes Soenen, directeur

général de Celio, « car nous voulons retrouver de la compétitivité et de la désirabilité pour revenir dans la compétition et développer notre leadership sur le marché du PAP masculin ».

Aujourd'hui la marque mise sur de nouvelles opportunités d'implantation dans des secteurs où elle n'est pas encore présente, dans des magasins plus forts, plus puissants et aussi sur le digital, dont la part a augmenté de 4 à 9 % après les confinements.

celio*



DE LA PANDÉMIE À LA RÉPUBLIQUE DES ORDONNANCES

Philippe Dupichot,
Professeur à l'École de droit
de la Sorbonne (Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

« *Les crises accélèrent les changements plus qu'elles ne les créent de toutes pièces : l'actuelle crise sanitaire n'échappe pas à cette loi de l'histoire.*

Au Congrès annuel du CNAJMJ de La Colle sur Loup, le 7 octobre dernier, Nicolas Baverez rappelait que l'épidémie de peste noire qui débuta en 1347 prépara la voie à la Renaissance. De sorte que les grandes épidémies illustrent ainsi non sans cruauté le fascinant processus Schumpétérien de destruction créatrice.

Or, si les vagues successives de l'actuelle pandémie de Covid 19 n'ont fort heureusement pas la gravité d'une peste – qui emporta plus d'un tiers de la population européenne en 5 ans, cette loi historique de l'accélération du changement n'en trouve pas moins à s'appliquer.

Certaines évolutions n'auront échappé à personne.

C'est le cas d'une digitalisation tous azimuts des relations humaines dont la pandémie a favorisé l'avènement. Quoique rien ne remplace la chaleur du « présentiel », le recours au télétravail, l'accès de tous à la visioconférence et les services en ligne ont permis à la société de « tenir » et aux étudiants de ne pas interrompre brutalement tout apprentissage : même aux heures les plus dures du confinement, l'internet a offert un refuge numérique inestimable sans lequel commerce, travail, éducation et vie publique se seraient brutalement arrêtés. Et la connexion internet de devenir à cette occasion l'incarnation même du lien social. Mais avec le risque que l'être humain ne soit promptement aspiré puis retenu par l'univers virtuel en 3D du Metaverse...

Si la digitalisation est sur toutes les lèvres, la pandémie a précipité d'autres changements, plus discrets : ainsi de l'emprise croissante des ordonnances sur notre législation que l'urgence à agir rend toujours plus incontournables.

Les réformes du droit des sûretés (n°2021-1192) et de modification du Livre VI du code de commerce (n°2021-1193) en sont une illustration de plus : deux textes datés du 15 septembre 2021, le premier achevant la digitalisation du droit des garanties et le second ressuscitant la lutte des classes de créanciers ; deux ordonnances qui s'ajoutent



à la ribambelle d'ordonnances déjà prises ces deux dernières années et tendant à l'adaptation du droit des procédures collectives aux conséquences de l'épidémie de Covid 19 : n° 2020-341 du 27 mars 2020, n° 2020-596 du 20 mai 2020, n° 2020-596 du 20 mai 2020, n° 2020-1443 du 25 novembre 2020...

Initié au milieu des années 2000, ce déplacement du centre de gravité de la fabrique de la loi du Parlement vers le gouvernement est un marqueur du droit contemporain.

Réputée plus sûre que la voie parlementaire lorsque la matière est technique, celle des ordonnances gagne inexorablement du terrain. Or, précédées de consultations ou parfois préfigurées par des commissions, les ordonnances sont souvent de fort belle facture. Quant au Rapport au Président de la République accompagnant toute ordonnance, il tend à combler le vide de l'absence de travaux préparatoires relativement à l'intention du législateur.

Sans doute le recours aux ordonnances se justifie-t-il tout particulièrement lorsqu'il convient de transposer le droit de l'Union européenne et que le législateur français n'a pas les coudées franches : tel fut (pour partie seulement) le cas avec la directive dite « restructuration et insolvabilité » du 20 juin 2019, transposée par l'ordonnance n°1193.

Mais leur empire est loin de se limiter à acter de la primauté du droit de l'Union européenne : le droit des contrats n'a-t-il pas lui-même été réformé par ordonnance en date 10 février 2016 ? Cette partie pourtant si noble du Code civil à laquelle on ne devrait pourtant toucher que d'une main tremblante.

Un exemple permettra de se convaincre de l'accélération de l'évolution : l'Assemblée nationale avait refusé, lors du vote de la loi du 26 juillet 2005, d'habiliter le gouvernement à légiférer par voie d'ordonnance en matière de cautionnement. La protection dévolue aux cautions avait, à l'époque, été tenue pour une question trop politique pour être discutée autrement que par la voie parlementaire.

Quinze après, nos Républiques des ordonnances tolèrent aujourd'hui ce qui paraissait hier impensable. La sphère du « politique » se serait-elle contractée ? Avec le risque d'un

délitement du pouvoir parlementaire, lequel ne semble vouloir conserver par devers lui que les questions dites « de société » (bioéthique, climat, famille, numérique, etc.) et propices aux « Tweets »...

Il y a urgence à réfléchir à cette évolution au plus haut niveau des deux chambres, à peine d'abîmer la démocratie : les Assemblées ne sauraient signer des chèques normatifs en blanc. N'auraient-elles pas tout intérêt - comme cela a pu être proposé par un esprit

éclairé en marge de ce Congrès annuel - à faire de la loi d'habilitation du gouvernement suivant une feuille de route détaillée un temps dorénavant fort de politique législative ? En ces temps d'élection, la discussion devra en toute hypothèse être ouverte. >>>

Quinze après, nos Républiques des ordonnances tolèrent aujourd'hui ce qui paraissait hier impensable. La sphère du « politique » se serait-elle contractée ?

LE CNAJMJ FAIT PEAU NEUVE



Chères Consœurs, chers Confrères,

J'ai l'immense plaisir de vous présenter les trois nouveaux sites du Conseil national : le nouveau **site web institutionnel**, le nouvel **extranet** de la profession et **ACTIFY** le nouveau site de vente en ligne d'actifs, mis en ligne le 1^{er} décembre dernier.

Ces trois nouveaux outils numériques vont nous permettre à tous de mieux communiquer avec nos partenaires et le grand public, de mieux communiquer également entre

nous et d'avoir à notre disposition une base de ressources documentaires plus complète et mise à jour régulièrement. Nous disposons désormais d'un **vecteur numérique efficace pour mieux vendre les actifs** que nous avons dans nos dossiers.

Ces trois sites ont été mis au point par un groupe de travail incluant de nombreux professionnels, à la fois des élus du Conseil national ou des membres de la Commission numérique, ainsi que des AJMJ, non élus, qui se sont portés volontaires pour nous aider à finaliser ces projets. **Ces trois réalisations sont les plus ambitieuses portées par le Conseil national depuis de nombreuses années.** J'ai veillé, avec notre Directeur Général, à en limiter strictement les coûts et à rendre leur utilisation la plus aisée possible, afin que chacun d'entre vous puisse les adopter facilement dans son travail quotidien.

Ces outils sont, pour notre profession, un grand pas en avant vers la **digitalisation des procédures collectives**, une étape très importante de notre modernisation et de notre adaptation au monde d'aujourd'hui : nous faisons la démonstration de notre capacité à travailler selon les méthodes les plus actuelles ainsi que la démonstration de notre pertinence.

Il y aura nécessairement, au tout début, certaines imperfections et peut-être même quelques petits bugs à réparer : restons impassibles et bienveillants, j'ai toute confiance en notre prestataire, Eliott & Markus, pour les résoudre au plus vite et trouver des solutions qui nous satisfassent tous. J'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec eux dans le cadre de ces projets et j'ai pu constater l'étendue de leur capacité d'adaptation aux besoins de leur client.

J'espère que ces nouveaux outils vous donneront toute satisfaction et, en tout état de cause, je me tiens, avec toute l'équipe du Conseil national, à votre disposition pour en discuter et recueillir vos commentaires et toute suggestion d'amélioration que vous souhaiteriez me transmettre.

**Votre bien dévoué Président,
Christophe Basse**

Le Congrès 2021 a été l'occasion de renouveler le partenariat avec la Banque des Territoires, notre partenaire depuis de nombreuses années, qui contribue notamment au financement de la transformation digitale du Conseil National et à la création de ses trois nouveaux sites.





LA NOUVELLE PLATEFORME D'ACHAT D'ACTIFS ET DE REPRISE D'ENTREPRISES EN PROCÉDURES COLLECTIVES

Actify est votre nouvelle plateforme de mise en relation entre les administrateurs et mandataires judiciaires et les acheteurs, repreneurs d'actifs et d'entreprises dans le cadre d'une procédure collective : reprise en redressement judiciaire ou liquidation judiciaire.

Actify devient ainsi la première « marketplace réglementée » en France : Actify centralise toutes les offres de reprise en France et facilite les démarches des repreneurs et des acheteurs, dans les limites et le respect de la réglementation en vigueur.

Avec Actify, adoptez les bons réflexes pour maximiser les chances de reprise



1

Formuler un titre clair et concis

Vos utilisateurs ne cherchent pas une référence de dossier, mais un actif ou une entreprise à reprendre. La clarté de votre titre doit donc correspondre au maximum à la réalité de votre actif/entreprise. Pour gagner en clarté, Actify propose une catégorisation précise des actifs/entreprises, afin d'éviter les titres fourre-tout.

2

Remplir la description adéquate

Chaque actif et entreprise à reprendre est unique. Les annonces Actify ont donc été pensées pour renseigner le maximum de critères, descriptions, indicateurs économiques, modalités, secteur d'activité, etc. Grâce à ces champs simplifiés, vous pouvez renseigner le maximum d'informations en un minimum de temps.

3

Joindre une photographie

Associer un visuel à une annonce permet de renforcer son attractivité et de se distinguer parmi les autres annonces. L'interface Actify a été pensée pour valoriser au maximum l'aspect visuel de vos annonces : profitez-en pour joindre le maximum de photographies et maximiser les chances de reprise.

4

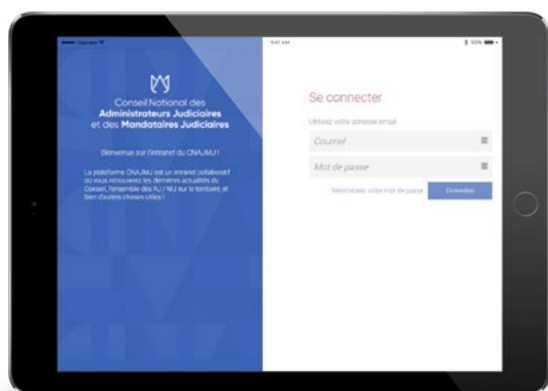
Ajouter une localisation précise

La localisation précise de votre actif/entreprise est une information essentielle à joindre à votre annonce. Pour gagner en lisibilité, Actify propose une fonctionnalité de localisation par carte et connectée, afin de la situer en un clin d'œil.

5

Joindre une documentation annexe

La procédure d'acquisition ou de reprise repose sur le lien de confiance entre l'acquéreur et le professionnel. Afin de crédibiliser vos annonces et d'offrir les informations essentielles à un éventuel acquéreur, Actify vous permet de joindre la documentation annexe de votre choix, téléchargeable depuis l'annonce.



EXTRANET : UN NOUVEL OUTIL PROFESSIONNEL ADAPTÉ AUX ÉVOLUTIONS DE NOS MÉTIERS

Notre extranet se renouvelle, avec une ergonomie revue de fond en comble et de nouvelles fonctionnalités pour gagner en autonomie et faciliter le partage de nos connaissances, le relais de nos actualités professionnelles ainsi que nos échanges réguliers.

Grâce à votre nouvel extranet, vous pouvez notamment :

► Créer des groupes de travail

Désormais vous pouvez **sélectionner vos membres directement dans l'extranet**, partager les documents nécessaires, et définir le niveau de confidentialité adaptée à vos échanges.

► Partager des ressources documentaires

Via la création de groupes, vous pouvez accéder aux différentes ressources documentaires et informations professionnelles partagées par les membres de la profession et, ainsi, **favoriser le partage des connaissances et d'informations au sein de la profession**.

► Personnaliser votre interface

Votre interface d'accueil est entièrement personnalisable, selon vos souhaits, notamment sur **vos calendrier, votre flux d'actualités, vos groupes de travail, vos notifications**, etc.

► Discuter en instantané

Échangez entre professionnels de manière instantanée grâce à un **nouveau chat** dédié aux échanges rapides.

À la suite du récent lancement de ces trois nouvelles plateformes (Extranet, Actify et Site institutionnel du CNAJMJ), **certains bugs mineurs peuvent apparaître. N'hésitez pas à nous les signaler** et à nous faire part de toutes vos questions ou remarques par le biais de notre Hotline dédiée :

Par mail cnajmj@elliott-markus.com

Par téléphone **+33 (0)1 89 160 874**

LE CARNET DES AJMJ

Administrateurs judiciaires récemment inscrits

ABADIE Jérôme – 22/09/2021
AJ SELARL AJPARTENAIRES BOURG EN BRESSE

BELADJINE Sandra – 26/05/2021
AJ SELARL BCM ET ASSOCIÉS PARIS

BOUYER Manuel – 14/04/2021
AJ SELAS BL & ASSOCIÉS CRÉTEIL

MANENT Antoine – 27/04/2021
AJ SELARL AMAJ PEROLS

OLIVIER Anne-Sophie – 26/05/2021
AJ SELARL ANNE-SOPHIE OLIVIER MARCQ EN BAROEUL

PATARD Thibaut – 26/05/2021
AJ SCP CBF ASSOCIÉS TOULOUSE

THYSEN Michaël – 26/05/2021
AJ SELARL HELP PARTNERS TOURCOING

Administrateurs judiciaires salariés

BENHACINE-CHAMIEH Mounira – 14/04/2021
AJS SELARL V & V RUEIL-MALMAISON

CHEVALIER Jérôme – 01/07/2021
AJS SELARL AJASSOCIÉS VERSAILLES

GALLET-LE BIHAN Sophie – 01/12/2021
AJS SELARL PATRICK PRIGENT LE CHESNAY

LE MOUX Bruno – 22/09/2021
AJS Étude Bernard HOUPLAIN BOBIGNY

MEYNET Typhaine – 01/07/2021
AJS SELARL AJ MEYNET ET ASSOCIÉS LYON

PIERRAT Jules – 26/05/2021
AJS ÉTUDE PIERRAT Guy CHARTRES

PUECH-CATHALA Emmanuel – 14/04/2021
AJS ÉTUDE FABRE Olivier MONTPELLIER

Mandataires judiciaires récemment inscrits

BODELET-LONG – 01/07/2021
MJ SELAS BODELET-LONG LE SOURN

LERAY Céline – 01/07/2021
MJ SELARL LMJ AGEN

Mandataires judiciaires salariés

GOUNY Emilie – 26/05/2021
MJS SELARL MJ DE L'ALLIER VICHY

Professionnels retirés de la liste nationale

CAILLE Pierre-Régis – 31/01/2019
MJ à VALENCIENNES

DEVOS-BOT Sylvie – 31/03/2021 MJ à SAINTES

DIESBECQ Brigitte – 31/12/2020 MJ à ÉVREUX

DUTOT Jocelyne – 31/03/2021 MJ à TOULOUSE

GIFFARD Frédéric – 30/06/2021 MJ à BOBIGNY

GUYOT Christian – 30/06/2021 MJ à GRENOBLE

METALLIER Colins – 01/12/21 AJ à MARCQ-EN-BARCEUL

PELLIER Georges-André – 01/04/2021 MJ à NICE

PENET-WEILLER Brigitte – 30/09/2020 MJ à PARIS

PIOLLET Gérard – 31/08/2021 AJ à CAEN

WIART Christian – 30/12/2020 MJ à DUNKERQUE

Ils nous ont quitté

SCHAMING-FIDRY Isabelle – 26/05/2021 MJ à METZ

ABBADIE Jean-Pierre – 08/09/2021 MJ à TARBES

LAUREAU Jean-Louis – 03/10/2021 AJ à VERSAILLES

 Conseil National des
Administrateurs Judiciaires
et des **Mandataires Judiciaires**

www.cnajmj.fr

6 boulevard des Capucines - 75009 Paris

T. +33 1 42 61 77 44 - **F.** +33 1 42 61 06 21

AVEC LE SOUTIEN DE LA BANQUE DES TERRITOIRES



COMITÉ DE RÉDACTION :

Christophe Basse, Frédéric Abitbol,
Alain Damais, Véronique Pernin,
Mélissa Verdier

CONCEPTION & RÉALISATION :

VPStrat - Design : Blend.fr

PHOTOGRAPHIES : Shutterstock,

Orlat, CNAJMJ, Célio, Lise Charmel.